

NATIONS UNIES  
ASSEMBLEE  
GENERALE

UN LIBRARY



Distr.  
GENERALE  
A/34/452/Add.1  
8 octobre 1979  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

Trente-quatrième session  
Point 26 de l'ordre du jour

ANNEE INTERNATIONALE DE L'ENFANT : PLANS ET MESURES VISANT A  
AMELIORER LA SITUATION DES ENFANTS DANS LE MONDE, NOTAMMENT  
DANS LES PAYS EN DEVELOPPEMENT

Note du Secrétaire général

Comme suite à sa note du 5 octobre 1979, le Secrétaire général a l'honneur de communiquer ci-joint aux membres de l'Assemblée générale un additif au rapport du Directeur général du Fonds des Nations Unies pour l'enfance sur les activités et plans des organismes des Nations Unies et du Comité des organisations non gouvernementales pour l'Année internationale de l'enfant.

ANNEXE

Activités et plans des organismes des Nations Unies et du Comité  
des ONG pour l'Année internationale de l'enfant

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
I. INTRODUCTION .....	1 - 2	3
II. FONDS DES NATIONS POUR L'ENFANCE .....	3 - 10	4
III. INSTITUTIONS SPECIALISEES .....	11 - 60	6
A. Organisation internationale du Travail .....	11 - 22	6
B. Organisation des Nations Unies pour l'alimen- tation et l'agriculture .....	23 - 38	8
C. Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture .....	39 - 46	12
D. Organisation mondiale de la santé .....	47 - 56	14
E. Banque internationale pour la reconstruction et le développement .....	57	16
F. Union internationale des télécommunications .	58 - 60	17
IV. SERVICES, ORGANES ET PROGRAMMES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES .....	61 - 139	18
A. Département des affaires économiques et sociales internationales .....	61 - 63	18
B. Division des droits de l'homme .....	64 - 70	19
C. Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique .....	71 - 74	21
D. Commission économique pour l'Amérique latine	75 - 76	22
E. Commission économique pour l'Asie occidentale .....	77 - 78	22
F. Commission économique pour l'Afrique .....	79 - 91	23
G. Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe .....	92 - 94	25
H. Conseil mondial de l'alimentation .....	95 - 99	25
I. Organisation des Nations Unies pour le développement industriel .....	100 - 101	27
J. Programme des Nations Unies pour l'environnement .....	102	29

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
K. Programme des Nations Unies pour le développement .....	103 - 106	30
L. Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population .....	107 - 112	31
M. Volontaires des Nations Unies .....	113 - 114	32
N. Programme alimentaire mondial .....	115 - 121	32
O. Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés .....	122 - 130	34
P. Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient .....	131 - 135	38
Q. Fonds des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues et Division des stupéfiants de l'ONU .....	136 - 139	39
V. COMITE DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES POUR L'ANNEE INTERNATIONALE DE L'ENFANT .....	140 - 150	41

## I. INTRODUCTION

1. La note du Secrétaire général relative à l'Année internationale de l'enfant (A/34/452) comporte une brève description des activités entreprises par les organismes du système des Nations Unies qui participent à l'AIE (par. 61 à 67) et par le Comité des ONG pour l'Année internationale de l'enfant (par. 69 à 74). Elle donne également à l'appendice II la liste des membres du Groupe consultatif inter-organisations, créé par le FISE pour coordonner et stimuler les activités du système des Nations Unies.

2. Le présent additif à la note du Secrétaire général contient les rapports soumis par les membres du Groupe, ainsi que par la Banque mondiale et l'UNRWA, sur leurs activités et plans pour l'Année internationale de l'enfant.

## II. FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE

3. Dans le cadre de ses activités ordinaires, le FISE encourage les gouvernements des pays en développement à concevoir et à établir des programmes en faveur de leurs enfants et les aide dans ce domaine. Il procure également des fournitures et du matériel pour ces programmes et participe à la formation du personnel qui y sera affecté. Les responsabilités supplémentaires qui ont été confiées au FISE par la résolution 31/169 de l'Assemblée générale, jointes à l'augmentation des demandes émanant des gouvernements, ont encouragé le FISE à intensifier son soutien aux mesures tendant à améliorer le bien-être des enfants. Ces efforts visent en partie à accroître les ressources disponibles pour l'aide aux pays en développement, en partie à aider le secrétariat de l'Année internationale de l'enfant à s'acquitter de ses responsabilités globales et enfin à permettre aux pays les moins avancés de préparer et de lancer des programmes en faveur de leurs enfants.

4. Prévoyant que certains pays en développement souhaiteraient profiter des possibilités offertes par l'Année, mais pourraient difficilement affecter des ressources à cette fin - notamment les pays les moins avancés - le Conseil d'administration du FISE a approuvé en décembre 1977 un engagement d'un montant de trois millions de dollars pour aider les pays en développement à effectuer les études, les évaluations et les préparatifs techniques nécessaires à l'élaboration de leurs plans. A cette fin, le FISE s'efforce également de faciliter les échanges d'expérience entre pays voisins, ainsi que l'organisation de consultations ou de séminaires régionaux en Afrique, en Asie et en Amérique latine. L'utilisation de ce crédit et l'appui accordé au personnel d'exécution sur le terrain sont décrits de façon plus détaillée dans le corps du présent rapport (voir par. 65 à 67 ci-après).

5. Le FISE a également déployé des efforts dans le domaine de l'information pour appuyer l'Année internationale de manière très large. C'est ainsi que de nombreuses activités du secrétariat de l'Année internationale de l'enfant et de diverses commissions nationales s'y rapportant ont bénéficié d'une assistance, soit directe, soit indirecte.

6. Du fait de l'Année internationale, le volume des activités d'information du FISE a plus que doublé au cours des 12 derniers mois, en particulier sur le plan de la coopération et des missions sur le terrain. A la fin de l'année, on comptera quelque 40 missions à l'intention des médias, effectuées dans 60 pays, y compris 12 pays industrialisés.

7. Dans de nombreux pays, le FISE a suscité, en faveur de l'Année internationale, le soutien d'organes de radio et de télévision, tant commerciaux que nationaux. Des films et des spots ont été produits concernant divers aspects de la vie de l'enfant. Des documentaires consacrés aux difficultés spécifiques que connaissent les enfants de certains pays ont été présentés, engendrant souvent dans le public des réactions très positives. De nombreux producteurs ont diffusé, par le biais de programmes divertissants, des messages portant sur les besoins des enfants et sur leurs droits, qui ont fait l'objet de multiples productions et notamment d'un film présenté sous forme de dessins animés, auquel ont collaboré 10 pays.

/...

8. Une pochette spéciale a été conçue et distribuée et l'Année internationale de l'enfant a servi de thème à diverses réalisations du FISE : Objectif : l'enfant, Nouvelles du FISE et la pochette sortie à l'occasion de la Journée universelle de l'enfant. Dans divers pays se sont tenus des séminaires visant à sensibiliser les journalistes, le monde des affaires, les responsables gouvernementaux et les organisations non gouvernementales. Il y a eu un nombre considérable d'expositions, dont la plus importante a été celle qu'a organisée la revue Stern, dont les photographies ont été présentées dans 20 pays. Les comités nationaux pour le FISE ont vigoureusement contribué à la promotion de l'Année internationale, au moyen de concours - dessins et essais - de concerts et de manifestations diverses. Le FISE et les comités nationaux pour le FISE ont élargi le cadre de leurs activités de promotion de l'enseignement en produisant des pochettes éducatives, des diapositives et des affiches célébrant l'Année internationale.

9. Avec l'appui de divers gouvernements, le FISE a renforcé à l'occasion de l'Année internationale son réseau de fonctionnaires de l'information. Il s'agit d'administrateurs auxiliaires et d'adjoints aux programmes, dont les postes sont financés intégralement ou en partie par les gouvernements. Grâce aux compétences de bon nombre de ces fonctionnaires dans le domaine des communications, on a pu communiquer aux pays industrialisés quantité d'articles et de photos et accroître le nombre des missions de production.

10. Le FISE et les comités nationaux pour le FISE ont organisé à l'adresse du grand public diverses manifestations génératrices de fonds, dont la plus importante a été le programme spécial de télévision intitulé "Musique pour le FISE", diffusé dans 60 pays aux heures de grande écoute et qu'ont vu quelque 250 millions de personnes (voir A/34/452, par. 89 à 94). La presse a fait écho à cet événement dans des publications qui ont atteint environ 400 millions de lecteurs. Les tournées de Danny Kaye, de Peter Ustinov et de Pelé, "l'ambassadeur du sport", ont suscité un très large appui et encouragé de nombreuses célébrités à entreprendre des activités en faveur de l'Année internationale de l'enfant.

### III. INSTITUTIONS SPECIALISEES

#### A. Organisation internationale du Travail

11. Depuis le mois de mars 1977, l'Organisation internationale du Travail (OIT) a mis au point une série de projets et de programmes dans le vaste contexte des rapports entre l'enfant et le travail. Tout en reconnaissant que l'objectif à long terme est d'éliminer ou d'abolir le travail des enfants, l'OIT a axé ses efforts sur la formulation de mesures de politique transitoires visant à promouvoir le bien-être des enfants qui travaillent, en particulier dans les pays en développement.

12. Les programmes de l'OIT pour l'Année internationale de l'enfant sont centrés sur cinq grands problèmes : interdiction du travail des enfants, protection des enfants qui travaillent, causes fondamentales du travail des enfants, préparation de l'enfant à sa future vie professionnelle et protection des enfants dont les mères travaillent.

13. En novembre 1977, le Conseil d'administration de l'OIT, après avoir examiné la contribution que l'Organisation pourrait apporter à la célébration de l'Année internationale de l'enfant, a décidé de faire un effort tout particulier pour promouvoir la mise en oeuvre des normes les plus récentes de l'OIT énoncées dans la Convention 138 et la Recommandation 146 de 1973, concernant l'âge minimum d'admission à l'emploi. En conséquence, elle a décidé d'inviter les gouvernements des Etats Membres :

a) A prendre toutes mesures supplémentaires qui pourraient s'avérer nécessaires pour donner effet aux dispositions de la convention et de la recommandation et à envisager la possibilité de ratifier la convention s'ils ne l'ont pas déjà fait;

b) A informer le Directeur général, avant le 31 juillet 1978, des mesures ainsi prises ou envisagées et des difficultés qui, selon eux, s'opposent à la mise en application des instruments en question et à la ratification de la convention.

14. En novembre 1978, le Conseil d'administration a en outre invité les gouvernements à soumettre en 1980, en vertu de l'article 19 de la Constitution de l'OIT, des rapports relatifs à la convention et à la recommandation sur l'âge minimum. En mai 1979, 15 pays avaient ratifié la Convention 138.

#### Projets menés à bien et projets proposés

15. Une vaste étude sur le travail des enfants, y compris plusieurs monographies (sur la situation en Argentine, en Grèce, en Inde, en Indonésie, en Italie, au Mexique, au Nigéria, au Pakistan, au Pérou et en Thaïlande) a été menée à bien. Elle sera publiée à l'automne 1979.

16. Une exposition photographique sur le travail des enfants sera présentée au Palais des Nations pendant toute la durée de la soixante-cinquième session de la Conférence générale de l'OIT.

17. Deux propositions de projets, intitulées : "L'emploi des mères et la satisfaction des besoins fondamentaux des enfants" et "Les enfants et le travail dans les pays en développement : profils", ont été présentées pour financement.

#### Activités d'information

18. Deux articles sur les problèmes législatifs et économiques relatifs au travail des enfants sont en cours de préparation. Ils sortiront en 1979 dans la Revue internationale du travail.

19. Les publications de l'OIT, y compris la Revue internationale du travail, le Bulletin d'information sociale et Femmes au travail, ont fait écho aux activités de l'Année internationale de l'enfant.

20. Un supplément spécial sur "Les enfants et le travail" paraîtra en juillet 1979 dans Ideas Forum, bulletin publié à l'occasion de l'Année internationale par le Secrétariat de l'AIE (Europe).

#### Résolution relative au travail des enfants

21. En juin 1979, la Conférence de l'OIT a adopté une résolution concernant "L'Année internationale de l'enfant et l'élimination progressive du travail des enfants et les mesures transitoires à cet effet", dont le dispositif montre quelles seront à l'avenir l'orientation des travaux de l'OIT et les mesures proposées aux niveaux national et international. Outre l'application des dispositions de la Convention et de la Recommandation sur l'âge minimum, cette résolution appelle à agir dans le sens suivant : veiller à ce que soit pleinement reconnu le principe selon lequel tout travail entrepris par des enfants ne soit pas de nature à porter préjudice à leur éducation ou à leur développement; réglementer et humaniser ce travail et mettre en oeuvre des normes spéciales pour les enfants; étendre la fourniture de moyens d'éducation appropriés; veiller à ce que soit mise en place une législation appropriée sur la protection du travail; enfin, veiller à ce que soit accordée aux enfants une rémunération équitable.

#### Nouvelles orientations des programmes

22. Les nouveaux programmes proposés comporteront vraisemblablement : a) une analyse des mesures proposées dans la Recommandation 123 (1965) concernant l'emploi des femmes ayant des responsabilités familiales; b) une analyse de la législation existante en matière de protection maternelle et de ses incidences sur la vie de

l'enfant; c) une examen des problèmes propres aux enfants des travailleurs migrants; d) une étude des besoins spéciaux en matière de formation professionnelle et d'apprentissage; et e) des études sur les mesures prises dans les différents pays pour améliorer les conditions de travail et d'existence de la population enfantine.

#### B. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

##### Arrangements pris par l'Organisation

23. A la fin de 1978, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture a créé un réseau de fonctionnaires chargés de la coordination au niveau des départements et des divisions, le Département du développement constituant le point focal de cette structure. Ces fonctionnaires ont été essentiellement chargés de rationaliser la participation de la FAO au déroulement de l'Année internationale de l'enfant et en particulier de promouvoir, de coordonner et de suivre la marche des activités entreprises à cette occasion par la FAO. Ils se réunissent au moins une fois par mois pour passer en revue la situation et, lors de séances spéciales consacrées à des sujets précis, ils étudient les moyens de faire mieux servir au bien-être de l'enfant les activités pertinentes de la FAO.

24. La FAO a participé aux récentes réunions (organisées par le secrétariat de l'AIE) du Groupe consultatif interorganisations de l'Année et fourni des informations touchant diverses activités connexes, dont il sera fait état dans le "Registre des activités" de l'Année. L'Organisation a également envoyé un observateur à la réunion des commissions nationales européennes de l'Année internationale, tenue en mars 1979, et a participé à la réunion spéciale sur la situation des enfants en Amérique latine et aux Caraïbes, tenue en mai 1979, à Mexico, sous les auspices du FISE.

##### Activités en cours et activités prévues par la FAO dans le cadre de l'Année internationale de l'enfant

25. En octobre 1978 et en mars 1979, des circulaires ont été adressées à tous les représentants de la FAO pour les prier d'intensifier leurs efforts au niveau national afin de promouvoir les activités visant directement à améliorer le sort des enfants. Ils y étaient spécifiquement priés d'aider les commissions nationales de l'Année internationale de l'enfant à déterminer quelles sont, dans leurs programmes de développement - sur le plan nutritionnel, agricole et rural - les zones qui bénéficieraient d'une assistance extérieure que la FAO pourrait apporter au titre de ses propres programmes ou au moyen de fonds extra-budgétaires. A cet égard, il leur a été demandé en premier lieu de prendre les mesures nécessaires au niveau national, en modifiant, élargissant ou réorientant, selon que de besoin, les projets ou éléments de projets de la FAO en cours

d'exécution; il leur a également été recommandé de se mettre en rapport avec les représentants d'institutions comme le FISE, pour les inciter à financer lesdites activités ou à faire en sorte que les programmes se complètent. L'Organisation reçoit actuellement des rapports sur les mesures prises et des propositions en matière de conseils et de suivi.

26. Cinquante-quatre projets locaux de la FAO, visant sous une forme ou une autre à améliorer la nutrition de l'enfant et son bien-être au sein de la famille, ou se rapportant spécifiquement à ces problèmes, dans le cadre de programmes de développement rural ou de promotion de la femme dans le contexte du développement, sont suivis de près, l'objectif étant d'évaluer l'incidence qu'ils auront sur le sort de la population infantine. Les renseignements recueillis touchant ces projets ont été communiqués au secrétariat de l'AIE qui les publiera dans le prochain numéro du "Registre des activités".

27. Les activités de la FAO, tant au siège que sur le terrain, peuvent être résumées comme suit : a) publication de manuels et de brochures; b) formation; c) études, formulation et évaluation de projets nutritionnels; et d) consommation de poisson.

28. La FAO a déjà préparé ou prépare actuellement les documents et mémoires suivants à l'appui des activités de l'Année internationale :

a) Le dossier relatif aux "Perspectives d'avenir des enfants en milieu rural" est prêt. Il a été remis en mai 1979, pour diffusion, au secrétariat de l'Année internationale de l'enfant. Son objectif est de soutenir les programmes des commissions nationales de l'AIE et de leur donner une dimension internationale;

b) La FAO a rédigé un mémoire sur "L'enfant et la situation alimentaire" et préparé une conférence visant à lancer le débat sur le thème de "L'enfant en milieu rural": l'un et l'autre étaient destinés au forum sur "La coopération internationale pour donner à l'enfant un avenir meilleur et plus stable", qui s'est tenu du 2 au 7 juin 1979 à Budapest (Hongrie);

c) La FAO a préparé une communication pour la réunion du Groupe féminin des Nations Unies pour l'Année internationale, sur le sujet suivant : "La place de l'alimentation dans la vie quotidienne de l'enfant et son incidence sur l'avenir des jeunes".

29. La FAO a également participé à diverses réunions liées à l'Année internationale, notamment aux journées d'étude sur le développement des garderies d'enfants en Afrique, organisées en février 1979 en Tunisie, par le FISE et la Commission économique pour l'Afrique, ainsi qu'à la réunion du groupe de travail de l'Année internationale, tenue au Vatican, en avril 1979.

### Activités publicitaires de la FAO

30. A l'occasion de l'Année internationale de l'enfant, la revue Cérès a frappé une médaille et le Programme alimentaire mondial (PAM) a produit une affiche en couleurs, intitulée "L'enfant est comme la fleur", ainsi que quatre panneaux muraux, en couleurs également.

31. Deux longs articles illustrés sur les activités du PAM dans le cadre de l'Année internationale sont en cours de rédaction. A la suite d'un accord passé avec les services extérieurs de la télévision italienne, un programme de 15 minutes sera consacré, dans la série "Panorama", aux programmes d'aide à l'enfance du PAM. Douze courts articles sur les enfants dans les zones rurales vont paraître dans un supplément de quatre pages d'Ideas Forum.

32. Le responsable de l'information du bureau régional du Brésil se prépare à présenter la position de la FAO, lors de la première Foire des enfants et de la jeunesse qui doit se tenir en août 1979. Sa communication sera accompagnée de la publication, par la FAO et l'Organisation des Nations Unies, de deux affiches en l'honneur de l'Année internationale de l'enfant.

33. Quatre films conçus par les Services cinématographiques de la FAO ont été présentés à la télévision congolaise et dans un certain nombre d'écoles.

### Influence à long terme de l'Année internationale de l'enfant

34. La FAO prend diverses mesures pour donner à l'Année internationale de l'enfant une répercussion à long terme.

35. Le groupe de travail interdépartemental de la FAO sur l'AIE a retenu certains projets en cours (confiés à diverses divisions) aux fins de procéder à une analyse en profondeur des moyens d'améliorer leur efficacité pour le bien de l'enfant. Des textes récapitulatifs, basés sur ces analyses, sont en cours d'élaboration. Ils serviront à exposer les divers types d'activités lancées par la FAO et à évaluer les progrès réalisés dans l'exécution de ses projets d'aide à l'enfance.

36. Les programmes ordinaires de la FAO en matière de nutrition et d'enseignement ménager ont une incidence directe sur le sort présent et à venir des enfants, en particulier ceux qui portent sur la promotion des garderies et sur l'élaboration d'un matériel de formation destiné aux programmes locaux s'adressant aux familles, aux femmes et aux jeunes issus des milieux ruraux. Ces activités se poursuivront. La nutrition appliquée et l'alimentation complémentaire offrent un très important domaine d'action correspondant aux objectifs de l'Année internationale de l'enfant. La FAO appuiera les programmes nationaux d'alimentation en groupe et de formation en la matière. Elle publie actuellement des directives et des monographies sur différents aspects de la question. Sur ce plan, l'appui du FISE serait sans doute souhaitable. Le PAM recevra un soutien accru, notamment en ce qui concerne l'évaluation de l'efficacité nutritionnelle des plans d'alimentation complémentaire.

37. Au fur et à mesure que des fonds seront disponibles, des directives seront établies et largement diffusées à l'appui des programmes d'enseignement de la sylviculture et du jardinage. Un manuel sur l'élevage du petit bétail sera publié à l'usage des gouvernements et de leurs programmes scolaires dans les zones rurales, ainsi que des fonctionnaires de la FAO appelés à formuler et à exécuter des projets de ce type, financés par l'Organisation ou par d'autres organismes.

38. On continuera à s'efforcer d'introduire des activités visant directement le bien-être des enfants en milieu rural dans les projets par pays - actuels et à venir - auxquels la FAO collabore et dont le financement est assuré par divers organismes, tels que le PNUD, le FNUAP, le FISE et certains fonds d'affectation spéciale, ainsi que dans les programmes conçus par la FAO elle-même, comme la Campagne mondiale contre la faim et le Programme monnaies et médailles.

C. Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

39. Le Comité spécial du Conseil exécutif de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a effectué, en septembre 1978, une étude approfondie intitulée "L'UNESCO et l'enfance : expérience acquise par l'UNESCO dans l'exécution, dans les domaines de sa compétence, d'activités destinées à répondre aux besoins des enfants et financées par le Programme ordinaire et par des crédits extrabudgétaires, possibilités d'entreprendre à l'avenir de nouvelles formes d'action". En se basant sur les résultats de cette étude, le Conseil a adopté, à sa 105<sup>ème</sup> session, en septembre 1978, la décision 5.1.2 (v) intitulée "L'UNESCO et l'enfance", dans laquelle il a recommandé que l'UNESCO adopte une série de mesures et entreprenne des études orientées vers l'action en vue de renforcer sa participation dans les domaines qui intéressent l'enfance.

40. Comme suite à cette décision du Conseil exécutif, la Conférence générale a adopté, à sa vingtième session tenue à Paris du 24 octobre au 28 novembre 1978, une résolution globale (résolution 7/33) exclusivement consacrée à l'AIE. Dans cette résolution, le Directeur général était invité à assurer la participation active de l'UNESCO à l'Année, dans les domaines de sa compétence, et à assurer une diffusion aussi large que possible aux activités de l'Année. La Conférence a également approuvé les projets relatifs à l'AIE envisagés par l'UNESCO dans les divers secteurs pertinents du programme. Ces projets - il y en a plus de cinquante - ont été présentés dans leurs grandes lignes à l'Assemblée générale, à sa trente-troisième session. (Voir A/33/338, par. 28 à 35).

41. Le but essentiel de ces projets est de créer, dans les domaines qui sont de la compétence de l'UNESCO, des conditions propres à favoriser le développement physique et spirituel des enfants, notamment les plus déshérités. Ces projets constitueront la base d'une action à long terme dépassant le cadre de l'Année proprement dite. Leur mise en oeuvre est assurée par le secrétariat de l'UNESCO, en coopération étroite avec les commissions nationales de l'UNESCO et, le cas échéant, des organisations non gouvernementales. Les commissions nationales ont été invitées à contribuer à l'AIE en mettant à profit les possibilités d'aide financière qui leur sont offertes grâce au programme de l'UNESCO.

42. Une coopération étroite s'est instaurée avec le secrétariat de l'AIE; entre autres, l'UNESCO a publié, dans le bulletin de l'AIE (Ideas Forum), quatre dossiers portant respectivement sur les jeux de l'enfant et son environnement, les livres d'enfants, les techniques d'éveil et les priorités en matière d'enseignement du jeune enfant ("Learning in childhood : What are the priorities?"). L'UNESCO a également participé régulièrement aux réunions du Groupe consultatif interorganisations pour l'Année internationale de l'enfant.

Activités relatives à l'AIE en 1979

43. Parmi les activités, nombreuses et diverses, que le secrétariat de l'UNESCO mène à bien dans le cadre de l'Année, on peut signaler les activités suivantes:

a) Une étude sur le droit de l'enfant à l'éducation a été soumise à la Conférence internationale de l'éducation, à sa trente-septième session (Genève, juillet 1979). La Conférence a examiné, entre autres, la question de l'éducation et du bien être de l'enfant;

/...

b) Des études de cas sur les formes d'éducation préscolaire appropriées aux conditions socio-démographiques et aux traditions culturelles sont en cours de réalisation en Afrique et en Amérique latine;

c) Un manuel destiné à la formation du personnel de l'éducation préscolaire et à l'information des parents est en préparation en collaboration avec une organisation non gouvernementale;

d) Une enquête internationale portant sur 62 pays est effectuée actuellement avec le concours d'organisations non gouvernementales. Il s'agit d'évaluer les effets des divers styles de vie scolaire sur le développement de la personnalité de l'enfant et de fournir des orientations pratiques aux éducateurs;

e) Des études de cas sont réalisées dans chaque région afin de déterminer les modalités de dépistage précoce des enfants déficients et les possibilités de sensibiliser les familles et le corps enseignant aux problèmes de l'éducation spéciale;

f) Un rapport de synthèse sur l'impact de la télévision éducative sur le développement psychologique des jeunes enfants est en préparation dans la série "Etudes et documents d'éducation";

g) En septembre 1979, aura lieu, sous les auspices de l'UNESCO, de la Hogg Foundation for Mental Health et de l'Institute of Human Development and Family Studies de l'Université du Texas, un colloque international ayant pour thème l'évolution de la recherche sur l'enfance dans le domaine des sciences sociales. Le but de ce colloque est de promouvoir les recherches sur les problèmes des enfants appartenant à divers milieux sociaux;

h) Une étude des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme est entreprise actuellement afin de déterminer dans quelle mesure la protection des droits des enfants handicapés est pleinement garantie;

i) On étudie actuellement les moyens de produire à bon marché des livres et des jouets pour les enfants. En avril 1979, l'UNESCO a organisé, avec le concours et l'appui de plus de 70 organisations internationales, une exposition intitulée "Printed for Children: World Children's Book Exhibition". L'UNESCO contribue à la réalisation d'un certain nombre de textes en Braille destinés aux enfants, dont la production est assurée par la Commission nationale du Lesotho. Des séminaires sur les livres pour enfants ont eu lieu à Bogota (Colombie) et à Bologne (Italie). L'UNESCO appuie les campagnes entreprises au Brésil, à Panama et aux Philippines en vue d'encourager la lecture chez les enfants.

44. A l'UNESCO, l'Année internationale de l'enfant s'est ouverte par une exposition de jeux et de jouets, qui a eu lieu pendant la vingtième session de la Conférence générale (octobre-novembre 1978) et à laquelle les Commissions nationales de l'UNESCO du monde entier ont envoyé 3 000 articles typiques de chaque pays. L'exposition poursuit actuellement son itinéraire à travers le monde et sera présentée dans les nombreux Etats Membres qui en feront la demande.

Activités en matière d'information

45. En application de la résolution 7/33 adoptée par la Conférence générale à sa vingtième session, l'UNESCO a lancé une vigoureuse campagne d'information afin de faire connaître l'Année. Au nombre des activités prévues: un programme Mondiovision sur l'AIE auquel participent plusieurs chefs d'Etat, un concert international donné par des enfants musiciens du monde entier et un concours international de dessins d'enfants. Le concert a eu lieu à Monaco en mai 1979 et a été retransmis par Eurovision. Le concours de dessins d'enfants était placé sous le patronage de l'UNESCO et du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. Plus de 80 pays y ont participé. C'est probablement le plus grand concours de ce genre qui ait jamais été organisé.

46. Le Courrier de l'UNESCO, la revue mensuelle que l'UNESCO publie en plusieurs langues, a fait de l'AIE le thème central de ses numéros de janvier et mars. Le numéro de novembre 1979 contiendra un compte rendu détaillé des activités de l'Année.

D. Organisation mondiale de la santé

47. Au cours de l'AIE, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) s'est efforcée principalement d'aider et d'encourager les pays à entreprendre une action continue en vue d'améliorer la santé et le bien-être des enfants. Cette action constitue un élément essentiel de l'objectif hautement prioritaire qui consiste à assurer la santé à tous d'ici l'an 2000.

48. A l'occasion de l'AIE, la trente-deuxième Assemblée mondiale de la santé a examiné, en 1979, un rapport détaillé sur la situation actuelle de la santé maternelle et infantile dans le monde et sur le niveau de développement des services compétents. Ce rapport a été examiné dans le cadre de l'Année internationale de l'enfant et du Programme d'action que l'Assemblée mondiale de la santé a l'intention de recommander en vue d'améliorer la santé des enfants du monde entier dans les années à venir. Sur la base de ce rapport, la trente-deuxième Assemblée mondiale de la santé a adopté une résolution concernant le programme à long terme de l'OMS en matière de santé maternelle et infantile. Cette résolution invite instamment les Etats membres, entre autres choses, à imprimer un nouvel élan à la planification globale dans les domaines de la santé et du développement socio-économique, en accordant expressément toute l'attention voulue à la satisfaction des besoins des mères, des enfants et de la famille en matière de santé et à assurer à cette fin une répartition appropriée des ressources nationales.

49. Les six bureaux régionaux de l'OMS ont profité de l'AIE pour examiner, lors des sessions des comités régionaux de l'OMS, les questions qui se posent en priorité dans leurs régions respectives. Des stratégies et des plans d'action à long terme sont issus de ces sessions. C'est ainsi qu'une région a accordé une importance particulière, dans le cadre de son plan d'action de 10 ans en faveur de l'enfance, à la vaccination contre les cinq principales maladies qui affectent les enfants. L'accent a été mis également sur le renforcement et la mise au point des techniques appropriées en matière de soins en faveur des mères et des nouveaux-nés.

50. Dans une autre région, une étude de grande envergure sur la mortalité périnatale vient d'être achevée. Les données recueillies serviront de base pour l'exécution de programmes visant à étendre les soins en faveur des mères et des enfants, grâce à une répartition plus rationnelle et à une meilleure gestion des ressources actuelles et futures. Simultanément, des programmes nationaux de formation pédagogique en matière de soins de santé maternelle et infantile ont été entrepris dans trois régions, dans le cadre du programme des soins de santé primaires. Dans trois autres régions, ces mêmes programmes en sont au stade de la planification.

51. D'une manière générale, les activités déployées par l'OMS dans les diverses régions sont les suivantes: prestation de services, formation de la main-d'oeuvre et réalisation d'études en vue d'améliorer l'organisation des soins de santé, de rationaliser l'utilisation et la répartition du personnel existant, de faire en sorte que la formation réponde mieux aux besoins, de mettre au point des programmes d'étude à l'échelon des collectivités et d'encourager les recherches dans des domaines tels que la croissance physique et le développement psychosocial des enfants.

52. Parmi les activités entreprises dans le cadre de l'Année, l'OMS a participé avec les Etats membres à la création des commissions nationales de l'Année internationale de l'enfant en vue de préparer une action immédiate et à long terme en faveur de l'enfance. Les programmes d'activités orientés vers l'action qui ont démarré au cours de l'Année offrent au secteur sanitaire l'occasion de contribuer de façon décisive au développement social des pays et l'OMS a profité de l'AIE pour appeler davantage l'attention sur les programmes de soins de santé maternelle et infantile qui sont actuellement en cours de réalisation, avec son appui, dans quelque 70 pays.

53. L'Organisation s'est attachée avant tout à appuyer les programmes nationaux. En collaboration avec l'OMS, les Etats membres ont entrepris une action ou intensifié les mesures visant notamment à améliorer les soins au moment de la naissance et pendant la grossesse, réduire l'insuffisance pondérale à la naissance, éliminer le tétanos néo-natal et les avitaminoses A et D, réduire la fréquence des décès dus à des maladies diarrhéiques, répandre les vaccins contre les maladies infantiles et encourager l'allaitement maternel, ainsi que l'utilisation d'aliments de sevrage adéquats et améliorer la nutrition du nourrisson et du jeune enfant. Outre ces activités à long terme, l'intérêt pour la santé de l'enfant que l'AIE a suscité s'est traduit par des séminaires, des ateliers et des conférences de caractère national, régional et interrégional, destinés à compléter le programme d'action.

54. En résumé, il est proposé de renforcer le soutien que l'OMS apporte aux efforts déployés par les pays pour promouvoir la santé maternelle et infantile dans le cadre des soins de santé primaires et du développement global grâce aux actions suivantes:

/...

a) Le renforcement et l'accroissement de la coopération technique avec les pays, en facilitant la coopération entre les pays, notamment par le soutien des institutions nationales et/ou régionales de recherche, de développement et de formation en SMI en tant qu'éléments de centres de développement sanitaire. Cette action pourrait comporter la création de mécanismes visant à jumeler les institutions de pays en développement, ou les institutions de pays en développement et de pays développés, tant pour créer des institutions nouvelles que pour renforcer les institutions existantes;

b) La synthèse et la diffusion des informations concernant les problèmes prioritaires de SMI qui intéressent l'action nationale et sont en rapport avec celle-ci. Il s'agit notamment des informations qui sont nécessaires à l'élaboration de la politique générale aux niveaux de la nation et de la collectivité dans tous les secteurs, à la gestion des programmes de santé et autres programmes de développement, et aux collectivités et familles, afin de permettre la participation efficace à une action soutenue en faveur des enfants;

c) La promotion de programmes de développement intersectoriel qui assureront une intégration plus étroite de la planification et de l'exécution des programmes relatifs aux soins de santé maternelle et infantile dans le cadre des systèmes de santé nationaux et des plans nationaux complets pour le développement général. A cette fin, l'OMS, de concert avec le FIASE, doit jouer un rôle de catalyse dans la formation et le fonctionnement des comités nationaux de coordination afin de promouvoir des investissements suffisants en faveur de l'enfance, y compris la SMI dans le cadre des soins de santé primaires. On s'efforcera de plus en plus de développer les capacités administratives des agents sanitaires à l'échelon à la fois central et local.

55. Le thème choisi pour la Journée mondiale de la santé en 1979 était le suivant: "Santé de l'enfant, avenir du monde".

56. Dans une lettre adressée à tous les directeurs régionaux, le Directeur général de l'OMS a souligné la nécessité de mettre en oeuvre tous les moyens possibles pour participer résolument et positivement aux programmes d'action entrepris dans le cadre de l'AIE, notamment à l'échelon national, et de s'assurer que l'ensemble des soins de santé reçoive l'attention voulue, non seulement à l'occasion et au cours de l'AIE mais au-delà, afin que les bienfaits pour ce qui est de la santé des enfants soient préservés dans les programmes de développement futurs des pays.

E. Banque internationale pour la reconstruction et le développement 1/

57. La Banque mondiale a publié un atlas de l'Année de l'enfance qui fournit des informations statistiques sur la situation économique et sociale des enfants dans le monde entier. Un second projet consiste à préparer une présentation de diapositives et/ou un film ayant pour thème la responsabilité directe des adultes à l'égard du monde dont hériteront les enfants.

---

1/ La Banque ne fait pas partie du Groupe consultatif interorganisations pour l'AIE.

F. Union internationale des télécommunications

58. L'Union internationale des télécommunications (UIT) a organisé, à l'échelon international, un concours de peinture et de dessin intitulé "Les jeunes à l'ère de l'électronique" et axé principalement sur l'Année internationale de l'enfant; il accorde néanmoins une place importante à la Conférence administrative mondiale de radiocommunications qui aura lieu à Genève le 24 septembre 1979 pour une durée de dix semaines. Ce concours aura pour thème l'utilisation intensive et croissante des communications à l'époque actuelle.

59. On a demandé au personnel des services extérieurs de l'UIT d'appuyer toutes les manifestations organisées à l'échelon national dans le cadre de l'Année internationale de l'enfant.

60. Ces trois dernières années, l'UIT a entrepris une campagne d'information afin de convaincre les organismes de diffusion régionaux et nationaux de réaliser des programmes à l'appui de l'Année. Quelque 50 pays membres ont mis leurs circuits de télécommunications à la disposition de l'UIT pour un projet de télévision en direct, démonstration technique qui doit souligner le caractère universel des communications.

#### IV. SERVICES, ORGANES ET PROGRAMMES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

##### A. Département des affaires économiques et sociales internationales

61. Le Département des affaires économiques et sociales internationales a entrepris, en 1979, les activités suivantes :

a) Publication d'une étude globale sur la formation du personnel para-professionnel de protection sociale (y compris les agents des services de protection de l'enfance et de la famille);

b) Réalisation d'une étude globale sur l'évolution du rôle des femmes et les incidences de cette évolution sur les services de protection de l'enfance et de la famille;

c) Présentation à la Commission du développement social, à sa vingt-sixième session, d'un rapport du Secrétaire général sur la coordination des activités sociales entreprises dans le cadre de l'AIE;

d) Présentation à la Commission du développement social, à la même session, d'un rapport soumis par le Secrétaire général au sujet du rapport de la réunion du Groupe d'experts sur l'adoption et le placement familial (décembre 1978, Genève).

##### Activités proposées pour inscription au budget-programme pour la période 1980-1981 : protection de l'enfance et de la famille

62. Parmi ces activités, on peut citer :

a) Une étude sur les divers modèles qui peuvent être adoptés pour fournir des services complets de protection de la famille et de l'enfance dans le cadre du Programme de la Décennie des Nations Unies pour la femme;

b) Une étude sur les moyens de surveiller la situation des enfants dans le contexte du développement national et international;

c) Une étude sur la question des mauvais traitements infligés aux enfants;

d) Un recueil et une analyse des dispositions législatives et des règles de droit coutumier relatives aux droits des enfants;

e) Une déclaration sur les principes sociaux et juridiques applicables à l'adoption et au placement familial et des directives à l'usage des gouvernements en vue de l'application de ces principes.

##### Activités internationales futures susceptibles de présenter un intérêt pour l'enfance

63. On peut citer à cet égard la Conférence mondiale de la Décennie des Nations Unies pour la femme (1980); l'Année internationale des personnes handicapées (1981); l'Assemblée mondiale du troisième âge (1982), et l'Année internationale de la jeunesse dont la date n'a pas encore été fixée.

B. Division des droits de l'homme

64. Les activités entreprises par la Division des droits de l'homme des Nations Unies à l'occasion de l'Année internationale de l'enfant mettent l'accent sur les buts et principes généraux dont les peuples du monde entier doivent s'inspirer en ce qui concerne les droits des enfants. La Division attache une importance primordiale aux deux notions complémentaires que sont les droits et les obligations de l'individu à l'égard de la société, à la nécessité de protéger les enfants contre tout ce qui favorise la discrimination et de leur inculquer, ainsi qu'à leurs aînés, les idéaux contenus dans la Déclaration des droits de l'homme.

65. A la trente-quatrième session de la Commission des droits de l'homme, en 1978, un projet de convention sur les droits de l'enfant a été soumis par la Pologne. La Commission a prié le Secrétaire général de lui soumettre un rapport, à sa trente-cinquième session, sur ce projet de convention en se basant sur les vues, observations et suggestions présentées par les Etats Membres, les institutions spécialisées compétentes, les organisations intergouvernementales régionales et les organisations non gouvernementales.

66. La question de l'adoption d'une convention sur les droits de l'enfant a été ensuite examinée par l'Assemblée générale à sa trente-troisième session. Dans sa résolution 33/166 du 20 décembre 1978, l'Assemblée générale a pris note avec satisfaction de la décision de la Commission des droits de l'homme de poursuivre, à titre prioritaire, l'examen d'un projet de convention sur les droits de l'enfant. Elle a également prié la Commission des droits de l'homme d'organiser les travaux qu'elle consacrera au projet de convention de telle manière que ledit projet puisse être adopté, si possible, pendant l'Année internationale de l'enfant. A sa trente-cinquième session, la Commission des droits de l'homme était saisie du rapport du Secrétaire général intitulé "Question d'une convention relative aux droits de l'enfant" et a adopté, à cette même session, quatre alinéas du préambule du projet de convention relatif aux droits de l'enfant.

67. Les travaux en vue de l'établissement du projet de convention sur les droits de l'enfant se poursuivront à la trente-sixième session de la Commission des droits de l'homme et l'on s'efforcera de faire en sorte que ledit projet soit prêt à cette session pour être transmis à l'Assemblée générale, par l'intermédiaire du Conseil économique et social. La Commission a également prié le Secrétaire général d'envisager la possibilité d'organiser, dans le cadre des services consultatifs dans le domaine des droits de l'homme, un séminaire de deux semaines sur les droits de l'enfant.

68. A titre de contribution à l'Année internationale de l'enfant, la Division des droits de l'homme préparera une liste des dispositions internationales qui se rapportent aux droits de l'enfant et des activités connexes que déploient, dans ce domaine, certains des organes de l'Organisation des Nations Unies. Ce recueil comprendra quatre chapitres. Le premier chapitre passera en revue les dispositions internationales relatives aux droits de l'enfant. Le deuxième chapitre sera

/...

consacré aux activités de fond intéressant les droits de l'enfant dont s'occupent les organes ci-après : le Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme de la population des territoires occupés créé en application de la résolution 2443 (XXIII) de l'Assemblée générale; le Groupe de travail spécial chargé d'enquêter sur la situation actuelle concernant les droits de l'homme au Chili, créé en application de la résolution 8 (XXXI) de la Commission des droits de l'homme; le Groupe spécial d'experts créé conformément à la résolution 2 (XXVIII) de la Commission des droits de l'homme pour examiner la situation des droits de l'homme en Afrique australe; la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités; et la Commission des droits de l'homme. Le troisième chapitre aura trait au projet de convention sur les droits de l'enfant et aux projets de principes généraux sur l'égalité et la non-discrimination à l'égard des personnes nées hors mariage. Enfin, le quatrième chapitre examinera certains aspects du programme de services consultatifs dans le domaine des droits de l'homme qui ont trait à la question des droits de l'enfant.

69. La Division des droits de l'homme envisage la possibilité de contribuer ou de participer, le cas échéant, à des rencontres et à des manifestations internationales ayant trait aux droits de l'enfant. Elle continuera de prêter son concours, chaque fois que de besoin, aux organismes des Nations Unies, aux institutions spécialisées compétentes et aux organisations non gouvernementales lorsque ceux-ci examineront des questions se rapportant aux droits de l'enfant. A condition que l'on dispose des fonds nécessaires, des bourses de perfectionnement continueront d'être octroyées, dans le cadre du programme de services consultatifs de la Division, aux personnes souhaitant étudier la question des droits de l'enfant dans les pays qui sont à la pointe du progrès dans ce domaine. Auparavant, ces bourses étaient destinées à faciliter l'étude des questions juridiques qui concernent les enfants et la famille, telles que les jugements rendus par les juges aux affaires familiales et les tribunaux pour enfants, les pratiques et les lois en matière d'adoption et la responsabilité de la société à l'égard des enfants privés d'une vie familiale normale et des enfants des groupes minoritaires. Egalement dans le cadre du programme de services consultatifs dans le domaine des droits de l'homme, des services d'experts sont mis à la disposition des gouvernements afin d'aider ces derniers à mettre au point des politiques et des mesures visant à promouvoir le respect des droits de l'enfant.

70. Le programme des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme tient également compte des droits des populations autochtones. Une étude sur les droits des enfants autochtones, entreprise dans le cadre de ce programme, sera soumise prochainement à la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités. Enfin, la persistance, dans certaines régions du monde, de l'esclavage et de pratiques esclavagistes a de graves répercussions sur le respect des droits de l'enfant. Chaque année, un groupe de travail de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités recueille des informations dans le monde entier sur l'esclavage et sur les pratiques esclavagistes. Les informations reçues par ce groupe font état de pratiques qui affectent les droits des enfants, telles que l'exploitation de la main-d'oeuvre infantine, l'esclavage, le mariage forcé des jeunes filles et d'autres formes de

/...

privation des droits. Reconnaisant la gravité de ces problèmes, la Sous-Commission a, sur la recommandation du Groupe de travail sur l'esclavage, demandé que des études soient entreprises sur des questions telles que le travail des enfants et la servitude pour dettes. Chaque année également, la Sous-Commission demande et examine des renseignements sur le traitement des personnes soumises à diverses formes de détention ou d'emprisonnement. Le traitement des enfants est pris dûment en considération lors de ces examens annuels.

### C. Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

71. La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) s'attache de plus en plus à faire prendre davantage conscience aux planificateurs et aux responsables des besoins des enfants et à faire plus largement reconnaître le rapport qui existe entre les investissements dans le domaine de l'enfance et la mise en valeur des ressources humaines. Elle a encouragé les gouvernements de la région à faire le bilan des réalisations et des échecs durant les deux décennies qui ont suivi la proclamation de la Déclaration des droits de l'enfant.

72. L'étude régionale portant sur le développement social pour 1979 met l'accent sur les problèmes spéciaux auxquels est confrontée la population infantile, tels que la difficulté d'accès à l'enseignement, le travail des enfants et le manque de protection contre toutes les formes d'exploitation morale, mentale et physique. La CESAP sert de centre pour l'échange de renseignements sur la protection de l'enfance et l'enseignement correctif pour les enfants dans la région et de point de convergence pour les activités entreprises pour célébrer l'AIE. Des reportages spéciaux sur les besoins et le développement de l'enfant ont été publiés dans deux bulletins d'information de la CESAP. Des programmes de formation mobiles de la CESAP permettent de dispenser au niveau national une formation sur les questions relatives à la protection sociale des enfants.

73. La Commission a également fourni une assistance aux gouvernements pour les activités nationales prévues dans le cadre de l'Année, telles que la tenue de conférences et de réunions au niveau national ou sous-national à l'intention des dirigeants et des responsables, des planificateurs et des administrateurs, y compris des représentants des organisations non gouvernementales.

74. A Manille, la CESAP a organisé une "réunion régionale de consultation" qui s'est tenue du 25 novembre au 3 décembre 1978. L'objectif de cette réunion était de "renforcer et d'appuyer la préparation des activités à entreprendre à l'échelon national pour l'Année internationale de l'enfant". Des représentants des gouvernements qui participent directement aux préparatifs en vue de l'AIE ainsi que des représentants des bureaux de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées travaillant dans la région ont assisté à cette réunion. Au cours de cette réunion, l'insertion de programmes en faveur de l'enfance dans la nouvelle Stratégie internationale du développement en cours d'élaboration a été recommandée. La CESAP sollicite la coopération d'autres organismes du système des Nations Unies pour organiser une exposition spéciale sur le thème "Les enfants en Asie et dans le Pacifique" qui aura lieu lors de sa session de 1979. A sa dix-huitième session, la CESAP examinera et évaluera les activités liées à l'AIE entreprises en 1979; son rapport doit servir de modèle pour ceux des autres commissions régionales.

/...

D. Commission économique pour l'Amérique latine

75. A sa dix-huitième session, la Commission économique pour l'Amérique latine a adopté la résolution 406 dans laquelle elle recommandait l'insertion de stratégies politiques et d'activités en faveur de l'enfance dans les plans et programmes nationaux de développement, l'augmentation des ressources allouées aux services en faveur de l'enfance et la promotion opérationnelle de la planification sociale en vue d'améliorer les conditions de vie de la population en général et celles des enfants en particulier.

76. Le Bureau régional a préparé une exposition montrant en images quelques-uns des problèmes auxquels sont confrontés les enfants d'Amérique latine et des Caraïbes, la disparité qui existe entre les différentes régions d'un même pays et quelques-unes des activités entreprises pour combler ces écarts, l'accent étant mis sur la coordination interinstitutions et la participation de la collectivité.

E. Commission économique pour l'Asie occidentale

77. Plusieurs projets figurant dans le programme de travail pour 1978 et 1979 de la Commission économique pour l'Asie occidentale (CEAO) revêtent une importance particulière pour le bien-être des enfants, en particulier pour ce qui est des questions relatives aux jeunes et aux femmes. Les activités entreprises sont coordonnées avec celles du Bureau régional du FISE pour la Méditerranée orientale par l'intermédiaire du Conseiller régional de la CEAO pour la mise en valeur des ressources humaines.

78. La Commission entreprend tous les ans une étude sur la situation des jeunes de la région. En outre, en collaboration avec le Bureau du FISE pour les Etats du Golfe situé à Abu Dhabi, la Commission fournit des services consultatifs aux Etats membres désireux de lancer ou d'évaluer des programmes concernant le développement des enfants et des jeunes. Le programme de travail pour 1978-1979 comprend notamment une évaluation des tendances enregistrées dans l'amélioration de la condition des femmes arabes, des projets de formation visant à renforcer la capacité des femmes à occuper des emplois rémunérateurs, et la fourniture de services consultatifs aux gouvernements.

## F. Commission économique pour l'Afrique

79. Les activités concernant les enfants continuent à être l'un des éléments importants du programme de développement social de la Commission économique pour l'Afrique (CEA). Plusieurs projets concernant les enfants sont entrepris, quelquefois avec la coopération d'autres institutions du système des Nations Unies, en particulier celle du FISE, de l'OMS et de la FAO.

80. En vue d'atteindre les objectifs généraux de l'Année, la CEA met en particulier l'accent sur les activités en faveur de la mère et de l'enfant dans son programme de développement social.

### Réunions et projets

81. A la suite de la Conférence régionale de Nouakchott sur l'application des plans d'action pour l'intégration de la femme au développement aux niveaux national, régional et mondial, qui s'est tenue du 27 septembre au 2 octobre 1977, et conformément à la résolution VI (E/CN.14/ECO/128, troisième partie) priant instamment les gouvernements des Etats Membres de participer dans toute la mesure de leurs moyens à l'AIE, les mesures ci-après ont été prises par différents pays :

a) De nombreux pays ont lancé des programmes de services de santé, de nutrition et d'enseignement à l'intention des enfants dans le cadre de leurs plans de développement généraux;

b) Des arrangements spéciaux ont été conclus et des programmes élaborés en vue de fournir des installations adéquates à l'intention des enfants les plus vulnérables, et en particulier des enfants handicapés ou se trouvant dans la misère;

c) Plusieurs pays ont entrepris des études sur les pratiques traditionnelles qui portent préjudice au développement physique et mental des enfants en vue de faire disparaître ces pratiques. Un certain nombre de pays sont aussi en train d'élaborer une législation relative à la protection des droits de l'enfant;

d) On crée des garderies, et la priorité est donnée aux enfants qui en ont le plus besoin. Une réunion de travail sur la création de garderies en Afrique a eu lieu à Tunis en février 1979;

e) La session inaugurale du Comité régional africain de coordination pour l'intégration des femmes au développement, qui a eu lieu à Rabat du 14 au 17 mars 1979, a examiné les résultats obtenus par les Etats membres en ce qui concerne l'Année internationale de l'enfant. La CEA a présenté un document intitulé "L'Année internationale de l'enfant" (E/CN.14/722). La nécessité d'intensifier les efforts a été reconnue par les participants et l'on a noté les nombreux points communs entre l'Année internationale de l'enfant et l'Année internationale de la femme. La conférence des ministres qui s'est tenue du 20 au 28 mars 1979, à Rabat également, a repris à son compte les recommandations du Comité.

/...

82. Le Comité a proposé d'inscrire un point intitulé "Examen des politiques et programmes en faveur des enfants en Afrique entrepris dans le cadre de l'AIE" à l'ordre du jour de la deuxième Conférence régionale pour l'intégration des femmes au développement qui doit avoir lieu à Lusaka en 1979.

#### Activités de recherche et d'information

83. Des études sont menées sur les indicateurs concernant l'intégration des femmes au développement et sur les effets de l'industrialisation sur les femmes rurales, facteurs qui, pour la plupart, ont des répercussions sur le bien-être des enfants.

84. Un manuel sur le développement de l'enfant, la vie familiale et la nutrition a récemment été publié et distribué aux Etats membres et à d'autres organisations. Cette publication sera d'une utilité particulière pour les moniteurs des zones rurales.

85. La CEA fait appel aux moyens d'information pour qu'ils se fassent les défenseurs des enfants. Un numéro spécial du bulletin intitulé "Progrès rural" sortira bientôt et comprendra des reportages spéciaux sur la protection et le développement de l'enfant et sur les soins à donner aux mères et aux enfants. D'autres articles portent sur des sujets tels que la nutrition, la santé maternelle et infantile, les garderies, l'amélioration du foyer, l'enseignement ménager et la vie familiale.

86. La CEA collabore étroitement avec l'Organisation de l'unité africaine et lui a fourni une aide pour l'élaboration d'un programme pour l'AIE.

87. La CEA encourage les gouvernements à tenir des statistiques exactes de la natalité, de la mortalité infantile et de la population infantile qui pourront servir de base à l'élaboration de politiques démographiques nationales judicieuses et de programmes en faveur des enfants.

#### Activités de suivi

88. Dans le cadre des activités faisant suite à l'AIE, la CEA, avec la collaboration avec d'autres organes du système des Nations Unies de la région, entend fournir un appui aux programmes nationaux en faveur des enfants ainsi que des services consultatifs sur les questions liées à la protection de la famille et aux services en faveur de l'enfance.

89. On envisage d'entreprendre des études et des travaux de recherche sur les problèmes concernant les enfants et de prendre des mesures en vue de les résoudre. Les données fournies par ces études permettront aux Etats Membres de mieux formuler des politiques et des programmes efficaces en matière de développement et de protection des enfants.

90. On envisage aussi de tenir des consultations avec les commissions nationales de l'AIE en vue d'examiner les problèmes et les besoins urgents des enfants, d'évaluer l'assistance extérieure nécessaire et de trouver la meilleure façon de l'utiliser.

91. Si l'on dispose des ressources nécessaires, on convoquera une conférence régionale pour évaluer les activités et programmes de l'AIE et présenter des propositions concernant les activités à long terme, à entreprendre en faveur du bien-être des enfants. Cette conférence pourrait être suivie d'une série de réunions sous-régionales au cours desquelles seraient examinés les problèmes particuliers des enfants de la région et mis sur pied un système de coopération entre les pays de la région en vue de faire face à ces problèmes.

G. Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe

92. Dans ses activités de mobilisation, de coordination des secours et de préparation en général, le Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe accorde une attention particulière aux besoins des enfants.

93. Les travaux du Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe sont guidés par le principe selon lequel les enfants doivent être les premiers à recevoir protection et secours (principe 8 de la Déclaration des droits de l'enfant) et par le Mémoire d'accord conclu en 1977 entre le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe et le FISE. Le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe et le FISE travaillent en étroite collaboration pour fournir des secours, offrir une protection et prendre des mesures préventives. Cette coopération a été renforcée pendant l'Année, notamment du fait que les enfants constituent un groupe extrêmement vulnérable.

94. L'enseignement dans le domaine de la préparation et de la prévention des catastrophes peut commencer à l'école primaire. Les enfants peuvent être informés des types et des caractéristiques des phénomènes naturels qui se produisent dans leur région et des meilleures méthodes de préparation et de protection qui peuvent être prises à leur domicile. Pendant l'Année, le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe examinera avec d'autres organismes des Nations Unies, en particulier avec l'UNESCO et le FISE, la possibilité d'élaborer des programmes d'enseignement simples et pratiques dans le domaine de la préparation, à l'usage des établissements scolaires.

H. Conseil mondial de l'alimentation

95. La plupart des activités non opérationnelles du Conseil mondial de l'alimentation entreprises pendant l'AIE touchent indirectement les enfants, notamment celles menées dans le domaine de la nutrition. Conformément à la Déclaration de

/...

Mexico de 1978 2/, le Conseil a lancé de grandes campagnes pour l'élimination de l'avitaminose A et du goitre endémique et a consulté les gouvernements des pays les plus touchés pour ces carences nutritionnelles au sujet des mesures à prendre pour les éliminer dans le cadre des activités entreprises pour célébrer l'AIE. La Déclaration de Mexico a en outre recommandé que lors de l'élaboration des grands projets de développement, notamment dans les secteurs ruraux, les gouvernements tiennent compte de leur incidence sur la faim et la malnutrition et préconisent l'insertion de certaines activités nutritionnelles, telles que l'éducation nutritionnelle et la formation nutritionnelle, l'alimentation complémentaire, et la mise au point d'aliments nutritifs locaux, notamment à l'intention des enfants. Les institutions spécialisées des Nations Unies concernées mettent actuellement en oeuvre les recommandations touchant la nutrition de la Conférence mondiale de l'alimentation en améliorant la planification en matière de nutrition et en créant des systèmes de surveillance nutritionnelle, ce qui a aussi un effet direct sur le bien-être nutritionnel des enfants.

96. Le Conseil mondial de l'alimentation s'intéresse au problème de la faim et de la malnutrition et à ses effets sur la population mondiale d'aujourd'hui et sur les générations à venir. Le Communiqué de Manille de 1977 3/ et la Déclaration de Mexico de 1978, tous les deux adoptés par l'Assemblée générale dans ses résolutions 32/52 et 33/90 respectivement, proposent un programme axé sur l'action, destiné à accélérer les progrès accomplis dans le domaine de la lutte contre la faim et la malnutrition dans le monde, en particulier en ce qui concerne les groupes les plus vulnérables, tels que les enfants.

Communiqué de Manille du Conseil mondial de l'alimentation : un programme d'action pour éliminer la faim et la malnutrition

97. Les 22 recommandations spécifiques du Communiqué visent à augmenter la production alimentaire, à améliorer et à assurer la sécurité alimentaire mondiale, à augmenter et à améliorer l'aide alimentaire, à améliorer la nutrition humaine et à renforcer la contribution du commerce à la solution des problèmes alimentaires.

Déclaration de Mexico du Conseil mondial de l'alimentation

98. A sa quatrième session en 1978 à Mexico le Conseil a adopté la Déclaration de Mexico qui a donné un nouvel élan aux efforts entrepris par le Conseil dans le domaine de la nutrition des enfants :

a) Élimination de l'avitaminose A et du goitre endémique : le bureau et le secrétariat du Conseil sont actuellement en train d'élaborer un programme international visant à prévenir la cécité due à l'avitaminose A et à éliminer le goitre endémique en dix ans;

---

2/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-troisième session, Supplément No 19 (A/33/19 et Corr.1), première partie, par. 1.

3/ Ibid., trente-deuxième session, Supplément No 19 (A/32/19), première partie, par.1.

b) Objectifs opérationnels en matière de nutrition : le Conseil a demandé que l'on fixe des objectifs opérationnels précis aux niveaux national et international en matière d'amélioration nutritionnelle. Il s'agit notamment de fixer des objectifs pour combattre la malnutrition chez les jeunes enfants;

c) Considérations nutritionnelles dans les projets agricoles : dans la Déclaration de Mexico de 1978, le Conseil a recommandé que les gouvernements, les institutions internationales et les institutions de financement incluent dans les grands projets de développement une évaluation de leurs effets sur la faim et la malnutrition. On devrait incorporer dans les nombreux projets de développement qui s'y prêtent, des éléments concernant la nutrition, en mettant l'accent sur les besoins des secteurs les plus pauvres de la population rurale et urbaine et en particulier sur ceux des femmes et des enfants. Si les objectifs fixés par ces recommandations sont atteints, les enfants souffrant de malnutrition dans le monde bénéficieront directement des résultats qui auront ainsi été obtenus.

99. Avant la cinquième session du Conseil en septembre, son bureau et son secrétariat s'efforceront d'augmenter de façon appréciable l'assistance financière et technique fournie en vue d'éliminer la malnutrition, dont devraient bénéficier les enfants de nombreux pays en développement. Le Conseil mène actuellement des activités en vue d'obtenir des résultats concrets dans le domaine de la production et de la consommation alimentaires, et dans celui de la nutrition.

#### I. Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

100. Les plans de développement mis en oeuvre par l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), conformément au mandat qui lui a été confié, pour promouvoir l'industrialisation des pays en développement, comportent des mesures visant à encourager les activités dans les domaines suivants :

a) Dans le domaine des textiles, l'ONUDI aide les pays en développement à créer des industries visant à fournir aux enfants d'âge scolaire des uniformes et autres vêtements, de manière à donner aux enfants appartenant à des groupes de revenus différents une même apparence extérieure et à contribuer à l'élimination des problèmes sociaux qui se posent à l'école et qui provoquent souvent de graves difficultés par la suite;

b) La plupart des pays en développement ont besoin de produire à l'échelon industriel des aliments de sevrage, des produits de remplacement du lait, des protéines végétales texturées et d'autres denrées alimentaires pour répondre aux besoins des enfants d'âge préscolaire et scolaire;

c) Dans le domaine des industries du bois, les activités de l'ONUDI concernant la création d'industries manufacturières adaptées aux traditions locales et aux coutumes sociales;

d) En ce qui concerne l'industrie du cuir, il est de plus en plus nécessaire dans la plupart des pays en développement de fournir de bonnes chaussures aux enfants des écoles pour éviter que leurs pieds ne se déforment.

101. L'ONUDI est prête à répondre aux demandes d'assistance techniques formulées par les gouvernements dans ces domaines. Elle a proposé au Gouvernement égyptien un projet relatif à la création d'une usine pilote de jouets d'enfant. La création de cette usine pilote a pour objectif d'aider à mettre au point des modèles de jouets conformes aux traditions et au niveau de vie actuel du pays, et de développer les capacités techniques latentes des populations rurales en vue de les préparer à recevoir, le cas échéant, une formation aux activités industrielles. Le gouvernement est actuellement en train d'examiner cette proposition.

J. Programme des Nations Unies pour l'environnement

102. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a proposé la liste provisoire suivante d'activités en faveur des enfants et destinées à protéger l'environnement :

a) Appui en matière d'information dans le cadre des publications existantes, sous forme d'articles spécialisés, de photographies, etc., axés sur les besoins fondamentaux des enfants;

b) Organisation d'une exposition de photographies, de panneaux, etc., sur le thème susmentionné, durant la septième session du Conseil d'administration du PNUE, en mai 1979;

c) Organisation d'un colloque sur le thème "L'environnement, l'éducation et l'enfant" en janvier 1979;

d) Elaboration de rapports scientifiques sur l'état de l'environnement, mettant particulièrement l'accent sur l'enfant (1978-paludisme; 1979-schistosomiase);

e) Programme de la Journée mondiale de l'environnement. Le dépliant consacré à la Journée mondiale de l'environnement (5 juin) du PNUE pour 1979, qui doit être diffusé dans le monde entier, est surtout consacré au développement de l'enfant en parallèle avec l'amélioration de l'environnement; on a également réalisé une plaquette sur l'environnement destinée aux enfants et un film (en coproduction avec le FISE);

f) Compilation d'études de recherche sur "L'environnement et le développement de l'enfant en Afrique";

g) Préparation de diapositives et bandes vidéo consacrées aux besoins des enfants (pour des programmes de télévision et autres programmes audio-visuels);

h) Préparation d'un élément d'information dans le cadre du programme PNUE/FISE relatif à l'eau, réalisé au Swaziland (fourniture d'eau potable pour améliorer la santé des enfants);

i) Programme international PNUD/UNESCO relatif à l'enseignement en matière d'environnement; à cette occasion, il pourrait être établi une publication spéciale donnant les résultats d'études pilotes sur l'enseignement de type scolaire et non scolaire dispensé aux enfants (1979);

j) Publication par le PNUE d'études comparatives sur une méthode intégrée d'amélioration des taudis (Philippines 1978, Indonésie 1979) qui mettront particulièrement en lumière l'amélioration des conditions de vie des enfants;

k) Collaboration avec le FISE pour l'élaboration et la publication en 1979 d'un numéro spécial des UNICEF News sur "L'enfant et l'environnement".

1) Réalisation d'un mémoire sur l'environnement réservé aux enfants de l'avenir qui sera communiqué aux commissions nationales pour l'Année internationale de l'enfant.

K. Programme des Nations Unies pour le développement

103. Le PNUD a donné pour instructions à ses représentants résidents et autres fonctionnaires sur le terrain de jouer un rôle actif dans la transmission du message de l'Année ou à donner des conseils aux gouvernements au sujet de la conception et de l'exécution de projets spécialement destinés aux enfants. Ces projets porteront soit directement soit indirectement sur des domaines qui se sont déjà vu accorder un haut rang de priorité dans plusieurs résolutions et déclarations de principe de l'Organisation des Nations Unies ainsi que dans les programmes par pays du PNUD, tels que les programmes relatifs au développement rural intégré, à l'accroissement de la participation des femmes au développement, à l'enseignement et à la formation, aux soins de santé primaires, et aux autres services de base tels qu'ils ont été recommandés et définis par l'OMS et le FISE.

104. La coopération technique dans ces domaines découle directement de l'une des deux recommandations fondamentales de la résolution 31/169 de l'Assemblée générale, dans laquelle celle-ci a proclamé l'Année internationale de l'enfant et affirmé que les programmes en faveur des enfants devraient faire partie intégrante des plans de développement économique et social. En ce qui concerne particulièrement l'Année internationale de l'enfant, l'Administrateur du PNUD a constaté que les projets destinés directement aux enfants, qu'ils soient en cours ou prévus, pouvaient utilement servir de cadre à des activités promotionnelles, ce qui est l'autre recommandation clef de la résolution 31/169.

105. Le PNUD a également donné pour instructions à ses représentants résidents d'étudier spécialement les possibilités de collaboration entre le PNUD, le FNUAP, le FISE et le PAM. Ce type de collaboration, qui fait appel aux différentes capacités et ressources de chaque organisation, est particulièrement susceptible de contribuer à la promotion de l'Année internationale de l'enfant. En outre, il convient de rappeler que le PNUD est un membre actif du Sous-Comité de la nutrition du Comité administratif de coordination. Le Sous-Comité a pour objectif, entre autres, de définir des recommandations valables pour tout l'ensemble du système des Nations Unies en matière de politiques et de programmes nutritionnels, et d'harmoniser au niveau opérationnel les efforts déployés dans ce domaine, qui font une large place aux mères et aux enfants.

106. Enfin, le PNUD collabore avec le Centre de l'information économique et sociale et les centres d'information des Nations Unies à la mise au point de programmes spéciaux d'information à l'occasion de l'Année internationale de l'enfant et donne aux spécialistes partant en mission sur le terrain les indications nécessaires pour qu'ils attachent une importance particulière aux activités entreprises à l'occasion de l'Année internationale de l'enfant.

/...

L. Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population

107. Pour contribuer à l'Année internationale de l'enfant, le Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population (FNUAP) prévoit d'entreprendre les activités suivantes :

Stratégies démographiques et leurs significations pour l'enfance dans le monde

108. Le Fonds appuie un projet de recherche du Conseil du développement outre-mer des Etats-Unis d'Amérique, qui a pour objet de mettre au point des méthodes pratiques pour l'élaboration de stratégies en matière de population, axées davantage sur la réduction de la mortalité infantile et juvénile. Le Conseil déterminera les tendances en matière de population, proposera l'établissement d'un objectif en matière de stratégies démographiques intéressant à la fois la mortalité et la fécondité et il tentera d'élaborer de nouvelles formules pour la planification démographique. Dans un premier temps, les travaux ont permis d'établir une monographie qui a été publiée au début de 1979. Celle-ci a été suivie par une série d'études spécialisées portant sur le domaine général traité dans la monographie, sous forme de communications adaptées pour s'intégrer aux programmes des nombreux séminaires et réunions organisés dans le cadre de l'Année internationale de l'enfant. En outre, il est demandé, en particulier aux spécialistes intéressés des pays en développement, de formuler des propositions en matière de politique démographique de nature à améliorer le bien-être de l'enfant. Les résultats définitifs des travaux seront regroupés dans une publication à paraître avant la fin de l'Année.

Appui en matière d'information

109. Organisée conjointement sous les auspices du quotidien The Manchester Guardian, de la Third World Foundation et du Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population, une réunion a été convoquée à Londres, du 22 au 25 novembre 1978, pour indiquer à 50 journalistes internationaux quelles sont les tendances en matière de population, notamment pour ce qui est de la santé infantile et de la mortalité infantile. Un groupe de démographes, de biologistes, d'économistes, d'espécialistes de la santé publique et d'administrateurs de programmes démographiques ont été invités à prendre la parole devant ces journalistes.

110. Le Fonds fournit du personnel d'appui au secrétariat de l'Année internationale de l'enfant pour la publication de la IYC Newsletter.

111. Une monographie sur la santé infantile et la population a été publiée dans la série Population Profile au cours de l'Année et un numéro spécial de Populi, revue trimestrielle du FNUAP, traite abondamment de l'Année.

112. Le FNUAP a également encouragé la publication d'un article sur les dessins d'enfants dans un journal international intitulé World Paper qui a paru en janvier 1979 et a été publié simultanément dans plusieurs pays et en plusieurs langues.

#### M. Volontaires des Nations Unies

113. Le Programme des Volontaires des Nations Unies mène actuellement de nombreuses activités qui prêtent, directement ou indirectement, assistance aux enfants et aux jeunes. Ces activités comprennent des programmes, auxquels participent des organismes nationaux de développement, dans des domaines tels que la nutrition, les soins de santé aux mères et aux enfants, l'approvisionnement en eau salubre et l'enseignement. En outre, le Programme fournit du personnel d'exécution pour des projets réalisés avec l'aide du FISE dans plusieurs pays et il compte renforcer sa coopération dans ce domaine. A l'occasion de l'Année internationale de l'enfant, le Programme envisage d'intensifier encore sa collaboration dans ce sens.

114. De la documentation relative à l'Année internationale de l'enfant a été distribuée aux volontaires travaillant sur le terrain.

#### N. Programme alimentaire mondial

115. Pour contribuer à la célébration de l'Année internationale de l'enfant, le Programme alimentaire mondial (PAM) a élaboré une stratégie à long terme comprenant : a) des activités intensives à court terme; b) une intervention à long terme; c) l'amélioration des programmes d'alimentation complémentaire; et d) l'établissement d'un manuel sur les perspectives nutritionnelles.

##### Activités intensives à court terme

116. Ces activités toucheront les éléments du groupe le plus vulnérable (femmes enceintes, mères allaitantes et enfants d'âge préscolaire) qui présentent des symptômes de malnutrition et ont besoin d'un traitement immédiat. On peut considérer que ce groupe représente environ 5 p. 100 de la population d'âge préscolaire. Ces activités nécessiteront la mise en place au niveau des villages (en collaboration avec le personnel de santé national et avec la participation active des groupements de femmes et de mères) d'un dispositif temporaire, par exemple d'un centre de récupération nutritionnelle qui servirait pour l'alimentation complémentaire, le traitement de la diarrhée, les vaccinations essentielles et où on dispenserait une formation de base dans le domaine de l'alimentation des enfants. Le principal objectif serait de sauver les enfants souffrant déjà de malnutrition.

##### Intervention à long terme

117. Cette opération s'adressera aux secteurs de la population où, par suite de leur environnement socio-économique, les enfants sont menacés par la malnutrition ou souffrent déjà de légères carences nutritionnelles. Il faudrait atteindre des groupes de population beaucoup plus importants en motivant les femmes elles-mêmes

et les associations et groupements féminins des villages qu'on encouragerait à participer activement à des activités très diverses et ayant des répercussions durables sur l'ensemble de la communauté.

118. A cette fin, la PAM continuera à fournir son aide alimentaire en étroite coopération avec des organisations non gouvernementales, multilatérales et bilatérales qui sont responsables des apports financiers nécessaires au développement des compétences techniques locales et l'achat d'un minimum de matériel. Il faudrait attaquer ce problème sur quatre fronts en vue de : a) inciter les mères à participer activement aux programmes; b) dispenser aux mères un enseignement nutritionnel et certaines connaissances techniques (par l'intermédiaire des travailleurs sanitaires primaires) pour assurer la production sur place et l'utilisation d'aliments convenant à l'alimentation des familles; c) préparer les mères à exercer des activités rémunératrices de façon à leur permettre d'assurer plus facilement le ravitaillement de leur famille; d) réduire, en éduquant les mères, le nombre des cas où la ration alimentaire prévue pour l'enfant est partagée entre celui-ci et d'autres membres de la famille.

#### Amélioration des programmes d'alimentation complémentaire

119. On pourrait améliorer ces programmes en veillant à ce que les autres membres de la famille ne consomment pas les rations destinées aux jeunes enfants, aux femmes enceintes et aux mères allaitantes. On devrait faire porter les efforts sur l'éducation nutritionnelle des mères, afin qu'elles comprennent pleinement l'utilité des rations. En outre, en nourrissant les enfants sur place à des postes d'alimentation, on s'assurerait qu'ils reçoivent vraiment les rations qui leur sont destinées, à moins évidemment qu'il ne soit possible de faire en sorte que la famille tout entière reçoive une alimentation adéquate.

120. L'aide alimentaire devrait servir de mesure préventive contre la malnutrition infantile, d'encouragement pour les mères à participer activement aux programmes, de base pour l'enseignement nutritionnel, et de moyens de subsistance pour les mères pendant leur formation à des activités rémunératrices et productives. Les apports financiers émanant d'organisations non gouvernementales et de sources multilatérales ou bilatérales permettraient aux experts locaux (par exemple dans les domaines de la santé, de l'agriculture, de l'artisanat et de la commercialisation) de former les responsables de ces centres au niveau des villages et d'assurer à ces superviseurs un salaire minimum, ainsi que d'acheter les matériels de base indispensables pour la formation des mères.

#### Manuel concernant les opérations sur le terrain

121. Un manuel contenant des directives sur l'amélioration des projets d'intervention nutritionnelle actuels et sur la formation de nouveaux projets sera établi, en collaboration avec l'OMS et la division de la nutrition de la FAO. Ce manuel devrait être utile non seulement au PAM, mais également aux programmes bilatéraux, régionaux et multilatéraux, ainsi qu'aux organisations non gouvernementales qui préparent ou exécutent des programmes d'intervention nutritionnelle.

/...

O. Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

122. Dans le contexte de l'Année internationale de l'enfance, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) s'est efforcé d'améliorer la situation des enfants réfugiés en faisant porter ses efforts dans quatre domaines : premièrement dans le domaine de la protection, en accordant une attention particulière à l'application de la Convention de 1951 <sup>4/</sup> et du Protocole de 1967 <sup>5/</sup> relatifs au statut des réfugiés, notamment en ce qui concerne la scolarisation, la réunion des familles, et la naturalisation; deuxièmement dans le domaine de la santé, de la nutrition et du bien-être collectif; troisièmement dans le domaine des appels de fonds et enfin, dans le domaine de l'information, en essayant de faire davantage prendre conscience au public du sort des réfugiés.

Protection

123. Il est particulièrement important que les enfants réfugiés - comme d'ailleurs tous les réfugiés - aient un statut bien défini, qui soit assimilé dans la mesure du possible au statut des enfants qui ont la nationalité du pays d'accueil. Cela est indispensable pour qu'ils puissent bénéficier pleinement des mesures d'aide publique, et notamment des services de puériculture, ainsi que des services de santé et des équipements éducatifs de ce pays. Il est également important que les enfants réfugiés aient la possibilité, le cas échéant, après une période d'attente réduite, d'obtenir la nationalité de leur pays d'accueil.

124. Etant donné que toutes ces questions sont régies par les instruments internationaux sur le statut des réfugiés, il est essentiel que la Convention de 1951 et le Protocole de 1967 relatifs au statut des réfugiés soient ratifiés par le plus grand nombre possible d'Etats, que ces instruments soient mis en application grâce à l'adoption de mesures législatives et administratives appropriées au niveau national et que le statut de réfugiés de ces enfants soit dûment déterminé. Au cours de l'Année internationale de l'enfant, des efforts spéciaux ont été faits pour obtenir une adhésion plus large à ces instruments qui, pour l'instant, ont été ratifiés par 78 Etats. Un certain nombre de gouvernements ont déjà indiqué qu'ils avaient l'intention d'adhérer à ces instruments avant la fin de l'année.

125. En outre, on a accordé une attention particulière aux problèmes spécifiques des enfants réfugiés dans un certain nombre de pays. En Autriche, un expert a été chargé d'étudier les problèmes scolaires que connaissent les enfants réfugiés résidant dans des centres de transit. En France, des classes spéciales ont été créées pour permettre aux enfants réfugiés de poursuivre leur scolarité avec des enfants appartenant à la même classe d'âge, des cartes de réfugiés ont été délivrées aux mineurs non accompagnés venant d'Afrique et d'Asie, les réunions de familles ont été facilitées et les procédures de naturalisation ont été accélérées.

---

<sup>4/</sup> Nations Unies, Recueil des Traités, vol. 189, No 2545, p. 137.

<sup>5/</sup> Ibid., vol. 606, No 8791, p. 267.

Dans le cadre de l'AIE, le HCR s'est particulièrement efforcé d'obtenir de nouvelles ratifications à la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie afin d'éviter à des enfants réfugiés de devenir ou de rester apatrides. Au Costa Rica, une association appelée "Niños del Mundo", qui a été créée dans le cadre des activités organisées par ce pays à l'occasion de l'Année internationale de l'enfant, va mettre un centre spécial à la disposition d'enfants réfugiés. Le Bureau local du HCR dans la République fédérale d'Allemagne est en train d'effectuer une étude sur le droit pour les enfants à charge de réfugiés d'obtenir eux-mêmes le statut de réfugiés. En Amérique latine, il est prévu d'organiser à Mexico un séminaire régional d'orientation au cours duquel on mettra en particulier l'accent sur la situation des enfants déracinés. La Somalie est en train d'élaborer une législation nationale sur les réfugiés, dont les enfants réfugiés pourront se prévaloir. Dans le domaine du développement économique et social, le gouvernement a donné pour instruction d'accorder une attention particulière à ces enfants. En Espagne, on a élaboré des instruments juridiques provisoires sur le droit d'asile en vertu desquels notamment, les enfants réfugiés pourront fréquenter les écoles publiques. Dans la République-Unie de Tanzanie, le HCR collabore avec la Commission nationale pour l'AIE à la réalisation d'une étude sur les droits de la mère et de l'enfant.

#### Santé, nutrition et bien-être

126. Il s'agit là encore d'un domaine dans lequel des activités en faveur des enfants réfugiés ont été entreprises par des gouvernements et des organismes à l'occasion de l'AIE. A la Conférence sur la situation des réfugiés en Afrique, qui a eu lieu dans la République-Unie de Tanzanie en mai 1979, il a été demandé d'entreprendre des études sur les besoins spécifiques des enfants réfugiés, en se basant sur les connaissances et l'expérience du HCR; cette recommandation a été approuvée ultérieurement par la Conférence au sommet de l'Organisation de l'unité africaine à Monrovia. L'Argentine a organisé des activités culturelles et récréatives qui revêtent d'autant plus d'importance qu'elles s'adressent à des enfants réfugiés qui vivent dans des logements surpeuplés dans l'une des plus grandes villes du monde. En Autriche, on est en train d'aménager des terrains de jeux au Centre d'accueil de Traiskirchen et on a mis à la disposition de celui-ci les fonds nécessaires pour fournir des jouets, des livres, des fruits et une assistance d'urgence aux enfants dont il a la charge. Un membre de l'Organisation "Save the Children Fund" visite désormais régulièrement le Centre. Des volontaires du Royaume-Uni donnent des leçons d'anglais aux enfants des réfugiés qui ont demandé à s'installer à l'étranger. Des collectes de vêtements d'enfants et de jouets ont été organisées spécialement à leur intention. En Belgique, 243 visas ont été délivrés à titre spécial à des enfants vietnamiens non accompagnés à l'occasion de l'AIE. En France, des organisations oeuvrant pour les réfugiés ont participé aux travaux de la Commission nationale pour l'AIE. Les enfants d'Indochine ont systématiquement fait l'objet d'examen médicaux à leur arrivée en France et se sont vus prescrire des régimes alimentaires spéciaux lorsque cela s'est avéré nécessaire. Dans la République fédérale d'Allemagne, la question des enfants réfugiés a été évoquée lors d'un Congrès organisé à Essen en août sur le thème "Le tiers monde dans les programmes d'enseignement et les programmes

/...

en faveur de la jeunesse en Allemagne". En Grèce, des distributions de cadeaux, des spectacles de marionnette et des projections de diapositives ont été organisés régulièrement pendant l'année à l'intention d'enfants réfugiés au Centre d'accueil de Lavrion. En outre, on est actuellement en train de réaliser une étude sur les besoins particuliers des enfants réfugiés dans leur pays de transit. Au camp de réfugiés d'Egaleo, on a organisé des ateliers d'artisanat et de peinture. La Section italienne de l'Association pour l'étude du problème mondial des réfugiés a organisé une réunion publique consacrée à la question des enfants réfugiés, qui a été diffusée par la radio italienne et vaticane. En Somalie, des campagnes de vaccination contre la poliomyélite, la diphtérie, la tuberculose et la rougeole ont été organisées dans tous les établissements de réfugiés. L'Eglise catholique de Mogadishu a organisé une quête au profit des enfants réfugiés en vue d'acheter du savon, des détergents ainsi que des aliments et des vêtements pour enfants. En Espagne, les enfants des femmes réfugiées qui vivent seules sont pris en charge dans les jardins d'enfants et des crèches pendant les heures de travail. Les enfants qui souffrent de troubles résultant des persécutions dont leurs familles ont fait l'objet dans leurs pays d'origine reçoivent un traitement psychologique et psychiatrique. Les enfants et les femmes enceintes réfugiés en Espagne reçoivent des soins dans le cadre d'un programme de santé de la Croix-Rouge espagnole. Le Royaume-Uni a accepté un certain nombre d'enfants vietnamiens non accompagnés qui ont été pris en charge par le British Council for Aid to Refugees, l'Organisation Ockenden Venture, la Standing Conference on Refugees et d'autres organisations bénévoles. Dans la République-Unie de Tanzanie, les enfants qui vivent dans les camps de réfugiés bénéficient de repas gratuits dans les écoles primaires et les garderies; des cours de planification de la famille, de puériculture et de nutrition ont été prévus à l'intention des femmes, une campagne de vaccination a été organisée et les écoliers des camps élèvent de la volaille et des lapins. Des cours de formation professionnelle dans les domaines de la charpenterie, de la maçonnerie, de l'artisanat et de la couture sont dispensés dans les camps. Deux enfants réfugiés participeront à l'escalade du mont Kilimandjaro et à la cérémonie d'envoi des couleurs qui sera organisée par des jeunes au sommet, il est également prévu que des enfants réfugiés participeront aux activités de la Semaine spéciale qui doit marquer le point culminant de l'AIE, en décembre.

### Information

127. En France, en Irlande, à Saint-Marin et au Royaume-Uni, on a organisé des expositions photographiques consacrées aux enfants réfugiés qui ont connu un très grand succès. Des photos d'enfants réfugiés ont été exposées au Canada, en Italie, au Pérou, en Espagne et dans la République-Unie de Tanzanie et ont été largement publiées par divers organes d'information. Des émissions ont été consacrées aux enfants réfugiés en Italie, en Somalie et au Venezuela. La télévision japonaise a fait un film sur la jeune réfugiée chypriote de neuf ans qui s'est vue décerner un prix spécial dans le cadre d'un concours de dessin organisé par l'UNESCO auquel ont participé des enfants réfugiés du monde entier. Une équipe de télévision des Pays-Bas est actuellement en train de réaliser un film sur les enfants réfugiés au Soudan et en Somalie. Au Canada, les membres du Bureau local du HCR ont fait de nombreuses allocutions lors de réunions publiques. Des articles

/...

sur les enfants réfugiés, qui ont été rédigés sur la base des renseignements fournis par les bureaux locaux du HCR, ont été publiés dans des journaux et des magazines au Canada, en France et en Espagne. Dans la République fédérale d'Allemagne et au Venezuela, la question des enfants réfugiés a fait l'objet d'une mention spéciale dans la documentation publiée par les commissions nationales pour l'AIE. Au Royaume-Uni, un grand rassemblement, auquel ont participé 180 000 enfants et au cours duquel on a présenté une exposition spéciale du HCR, a été organisé à Hyde Park à la fin du mois de mai sous les auspices de la Reine Elizabeth II pour marquer l'AIE. En outre, le Comité national du Royaume-Uni pour l'AIE est en train de préparer un opuscule spécialement consacré aux problèmes des enfants réfugiés qui doit être publié prochainement. Des reportages et des documents photographiques consacrés aux enfants réfugiés qui avaient été réalisés à l'occasion de l'AIE ont fait l'objet de nouveaux tirages à grande échelle en Scandinavie. Aux Etats-Unis d'Amérique, des renseignements ont été fournis par le HCR, au cours d'un Séminaire sur l'AIE qui a eu lieu à la Maison Blanche, au sujet des besoins spéciaux des enfants réfugiés dans d'autres pays et de ceux qui se sont installés aux Etats-Unis. Les commissions locales de l'AIE ont été encouragées à appuyer les projets HCR/AIE et d'autres projets entrepris en faveur des enfants réfugiés. Un calendrier mural de 1979 qui avait été publié à l'occasion de l'AIE a été distribué dans le monde entier et un numéro spécial de la publication Ideas Forum (Forum des idées) a été consacré aux enfants réfugiés.

#### Appel de fonds

128. Le catalogue des projets du HCR intitulé "L'enfant réfugié" a connu un tel succès qu'il était épuisé en mai et qu'il a fallu en tirer 8 000 exemplaires supplémentaires. Cette publication a été largement diffusée et à l'heure actuelle, le montant total des contributions qui ont été annoncées en faveur des enfants réfugiés s'élève à environ 3 millions de dollars; sur ce total, un montant d'un million de dollars a été affecté à des projets décrits dans le catalogue par des donateurs des pays suivants : Australie, Belgique, Canada, Danemark, Finlande, France, Italie, Japon, Royaume-Uni, Suède et Yougoslavie; le reste, soit 2 millions de dollars, a été affecté à des projets autres que ceux décrits dans le catalogue par le Canada, l'Italie, les Pays-Bas et Saint-Marin. Le Comité national du Royaume-Uni pour l'AIE a choisi quatre des projets en faveur des enfants réfugiés figurant dans le catalogue du HCR et a décidé notamment de fournir 200 000 dollars pour le camp de Dukwe au Botswana et de financer un projet en faveur d'enfants réfugiés en Thaïlande qui sera exécuté par l'Organisation Ockenden Venture. En outre, l'Association du Royaume-Uni pour les Nations Unies a décidé de se consacrer à un projet pour la réinstallation des réfugiés du Viet Nam qui figurait également dans le catalogue du HCR. Une petite fondation des Etats-Unis d'Amérique a exprimé le désir de parrainer un projet d'éducation et de loisirs pour des enfants réfugiés en Argentine. Le HCR a mis ses bureaux locaux au courant du programme philatélique organisé pour l'AIE et leur a demandé d'essayer d'intéresser le public à ce programme.

129. Le HCR est convaincu que l'Année internationale de l'enfant a fait progresser la cause des enfants réfugiés en amenant le public à prendre davantage conscience

/...

de leurs problèmes spéciaux et de la nécessité impérieuse de trouver des solutions novatrices dans les années à venir.

130. Le HCR tient à rendre officiellement hommage au zèle et à la collaboration du secrétariat de l'AIE, des bureaux du FISE dans le monde entier, des gouvernements, des commissions nationales pour l'AIE, des organismes volontaires et des particuliers, dont les efforts conjugués ont permis aux enfants réfugiés de reprendre espoir.

P. Office de secours et de travaux des Nations Unies  
pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient 6/

131. L'Année est observée dans l'ensemble du système scolaire primaire et pré-secondaire UNRWA/UNESCO.

132. Le calendrier d'éducation sanitaire, qui a été établi à l'intention des 617 écoles UNRWA/UNESCO (ce qui représente environ 307 000 élèves) au Liban, en Jordanie, dans la République arabe syrienne et sur la Rive occidentale et dans la bande de Gaza occupées par Israël, est consacré aux thèmes de l'AIE, c'est-à-dire que ces thèmes seront examinés chaque mois dans des milliers de salles de classes dans toute la zone d'opération de l'Office.

133. L'UNRWA a prévu les activités d'information suivantes au titre de l'AIE : un numéro spécial de l'UNRWA Newsletter (Palestine Refugees Today) a été publié en allemand, en anglais, en arabe et en français; cette publication comporte des articles décrivant les activités de l'UNRWA réalisées en faveur des enfants dans le domaine de l'éducation (enseignement général, formation des maîtres, formation professionnelle et bourses d'enseignement supérieur); dans le domaine de la santé (médecine préventive et curative axée sur la santé maternelle et infantile et les programmes de santé scolaire); et dans le domaine des secours (service d'aide sociale pour les cas de détresse, en particulier les veuves ayant de jeunes enfants, et rééducation des enfants handicapés).

134. Une édition révisée de la brochure de l'UNRWA intitulée Plus qu'un droit est en cours de publication en allemand, en anglais, en arabe et en français. On y souligne le fait que les jeunes réfugiés doivent acquérir des qualifications pour trouver un emploi et qu'il est absolument indispensable à cet effet qu'ils commencent par fréquenter l'école primaire.

135. La nouvelle édition de la publication intitulée UNRWA-Etude de l'assistance fournie par les Nations Unies aux réfugiés de Palestine récapitule les services rendus par l'UNRWA aux enfants réfugiés de Palestine et appelle l'attention sur divers systèmes de financement.

---

6/ Cet organisme ne fait pas partie du Groupe consultatif interorganismes pour l'AIE.

Q. Fonds des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues  
et Division des stupéfiants de l'ONU

136. A l'occasion de l'Année internationale de l'enfant, la Division des stupéfiants a décidé de se fixer pour objectif, avec l'appui financier du Fonds des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues, de mieux informer le public sur les rapports entre les enfants et les drogues et d'encourager les discussions et les recherches sur les problèmes liés aux stupéfiants.

137. Le Fonds et la Division ont publié les documents d'information suivants :

a) Une publication intitulée "L'enfant et la drogue" contenant des renseignements généraux à l'intention du secrétariat de l'AIE. Cette publication fait partie d'un dossier qui a été envoyé aux commissions nationales pour l'AIE. Elle a été publiée en français et en anglais;

b) Un article consacré à l'Année internationale de l'enfant qui a été publié dans le numéro de janvier-février 1979 de la Lettre d'information de la Division. Cet ouvrage qui est publié en anglais, en arabe, en espagnol et en français, est distribué à environ 12 000 lecteurs dans le monde entier. Il est prévu de publier un autre article sur ce sujet avant la fin de l'année;

c) Un dépliant de huit pages intitulé "Le droit des enfants d'être à l'abri de la pharmacodépendance", décrivant les travaux réalisés par les Nations Unies dans le contexte de la Déclaration des droits de l'enfant. Ce dépliant a été tiré à 15 000 exemplaires en anglais et à 9 000 exemplaires en français;

d) Une série d'affiches sur le problème de la toxicomanie;

e) De la documentation radiophonique sur le rôle des Nations Unies dans la lutte contre la toxicomanie destinée aux stations de radio et aux journalistes;

f) Une brochure intitulée "How UNFODAC is helping children" dans laquelle sont décrits certains des projets qui sont financés par le Fonds.

138. Avec l'appui financier du Fonds, la Division des stupéfiants est en train de coordonner un projet de recherche en vue d'étudier un certain nombre de graves problèmes liés à la toxicomanie que connaissent aujourd'hui les enfants. Ce projet est consacré à trois questions principales : a) étude de l'incidence de l'abus des drogues et de la toxicomanie chez les enfants de moins de 16 ans dans un pays en développement, compte tenu de divers facteurs socio-culturels; b) détermination des dangers, des avantages et de l'utilité de l'emploi d'amphétamines comme auxiliaires thérapeutiques pour le traitement des enfants hyperactifs; et c) analyse des divers effets observés sur le plan pathophysiologique et au niveau du comportement du fait de la transmission des stupéfiants par le placenta au fœtus des femmes enceintes pharmacodépendantes qui continuent de consommer des stupéfiants.

139. La Division a déjà reçu la plupart de ces études et elle est en train de les analyser et d'en faire la synthèse en vue de les publier :

a) L'étude sur l'abus des drogues chez les enfants de moins de 16 ans a été réalisée par le Centre national de recherche sur la pharmacodépendance de l'Université de Sains (Malaisie). Il ressort de cette étude que 24 p. 100 des sujets étudiés avaient un casier judiciaire et que plus de 8 p. 100 d'entre eux avaient comparu devant les tribunaux pour enfants. Il ressort également de cette étude que 1 p. 100 des sujets étudiés s'adonnaient régulièrement à la drogue et étaient donc pharmacodépendants ;

b) Il ressort de l'étude sur les effets de la transmission des stupéfiants par le placenta au foetus que près de la moitié des enfants nés de mères pharmacodépendantes sont prématurés, subissent les conséquences immédiates d'un état de manque et représentent une proportion importante des enfants dont le poids est insuffisant à la naissance et qui ont toutes les chances de ne pas réussir à l'école et d'avoir un quotient intellectuel inférieur à la moyenne ;

c) L'étude sur les avantages et l'utilité de l'emploi d'amphétamines comme auxiliaires thérapeutiques pour le traitement des enfants hyperactifs est consacrée à un examen de l'hyperactivité, qui se caractérise entre autres par un comportement agité en classe, une faible capacité de concentration et de mauvais résultats scolaires. Il est souligné dans cette étude que les enfants hyperactifs ne présentent pas toujours des troubles de comportement et encore moins souvent des lésions cérébrales. En fait, nombreux sont les enfants hyperactifs qui sont extrêmement intelligents. Les effets à long terme de l'emploi de stimulants sur la croissance de l'enfant sont mal connus.

/...

V. COMITE DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES  
POUR L'ANNEE INTERNATIONALE DE L'ENFANT

Réflexions sur la période postérieure à 1979

140. Tant au niveau national qu'au niveau international, l'Année internationale de l'enfant nous a permis de compléter utilement l'expérience que nous avons des enfants et des services à leur fournir. Cela a été possible dans une large mesure grâce à la mobilisation de la communauté des ONG et à la manière dont elles ont coopéré entre elles ainsi qu'avec le système des Nations Unies. Etant donné que tout recul serait préjudiciable pour les enfants, il est nécessaire d'envisager dès maintenant les mesures à prendre et les mécanismes à mettre en place pour ne pas perdre les acquis de l'Année qui a été marquée par des progrès exceptionnels en ce qui concerne la promotion du bien-être des enfants.

Examen des acquis de l'AIE qui doivent être préservés

141. Il est clair que l'AIE a permis de faire prendre davantage conscience au grand public de la situation actuelle des enfants et de la responsabilité qui lui incombe pour assurer leur bien-être futur.

142. L'AIE a mis en lumière la complexité des problèmes que connaissent les enfants et, par voie de conséquence, la nécessité de faire appel à des stratégies générales reposant sur une base très large pour les résoudre.

143. L'AIE a également permis de se rendre compte que les enfants connaissent des problèmes et des besoins similaires dans les pays en développement et dans les pays industrialisés. Les problèmes qui se posent dans les pays industrialisés sont dans une large mesure de nature psychologique et émotionnels ou liés au comportement, mais il subsiste toujours des problèmes de nutrition et de santé. Dans les pays en développement, outre la question des besoins essentiels, les problèmes les plus préoccupants tiennent aux mauvais traitements infligés aux enfants, à la désagrégation du groupe familial et aux effets négatifs de l'urbanisation et de l'industrialisation.

144. Par ailleurs, le profond intérêt manifesté par les ONG à l'égard de l'AIE a permis de mettre en lumière la diversité des problèmes que connaissent les enfants dans le monde entier. Les ONG ont répondu avec enthousiasme à l'appel qui leur a été lancé en élaborant de nouveaux programmes et en mettant plus fortement l'accent sur les besoins non satisfaits tant dans les régions industrialisées que dans les régions en développement. En fait, de nombreuses ONG qui n'accordaient pas auparavant un degré de priorité élevé aux questions concernant l'enfance consacrent maintenant une attention particulière aux programmes qui lui sont destinés.

145. L'AIE a permis de constituer un réseau d'ONG offrant des possibilités de communication, de coopération et de coprogrammation sans précédent. La création de ce réseau a été encouragée par le Comité des ONG pour l'AIE qui, en tant que mécanisme de coordination, a amené des ONG qui sont spécialisées dans diverses branches ou qui oeuvrent pour des objectifs différents à coopérer. Ainsi, le Comité compte plus de 220 ONG (internationales du fait de leur vocation ou de leur importance) parmi ses membres et correspondants et sa liste de distribution comprend plus de 900 adresses.

146. Bien qu'il n'en ait pas toujours été fait état, l'Année a été marquée par de nombreuses activités de faible ampleur qui ont été entreprises pour répondre directement à des besoins locaux. Les ONG ont souvent été à l'origine de ces initiatives locales qui, dans certains cas, ont permis de se rendre compte des changements qu'il serait nécessaire d'apporter au-delà du niveau local pour améliorer la situation d'ensemble des enfants. Ainsi, pour donner quelques exemples succincts, on a fait appel à du personnel semi-qualifié pour initier des petits groupes de femmes villageoises aux techniques de la vie familiale, à la nutrition et aux soins de santé de base et leur dispenser une alphabétisation de base et on a créé de petites écoles maternelles où les parents et les enfants les plus âgés s'occupent des enfants plus jeunes ainsi que des infirmeries rudimentaires où des conseils et des soins de santé primaires peuvent être dispensés aux fillettes et jeunes filles.

147. Dans de nombreux cas, la participation active des enfants constitue l'un des aspects novateurs de l'Année. Cette participation a revêtu diverses formes : participation à des concours artistiques, poétiques et musicaux, à des conférences, à des assemblées et à des commissions d'enfants pour l'AIE, collaboration à des projets comme ceux qui ont consisté par exemple à la plantation de ceintures de verdure dans la région du Sahel et en Afrique orientale, prise en charge d'enfants plus jeunes, organisation de collectes de fonds en faveur d'autres enfants et participation au développement communautaire.

148. En résumé, l'AIE a marqué le début d'une nouvelle forme de coopération entre les diverses ONG ainsi qu'entre ces organisations et le système des Nations Unies. L'Année a encouragé l'instauration d'une collaboration sans précédent entre des ONG oeuvrant pour des objectifs très différents, sur la base du désir commun d'améliorer les conditions dans lesquelles vivent les enfants, abstraction faite des questions idéologiques ou politiques. De même, la coopération très efficace qui s'est instaurée entre les ONG et le système des Nations Unies est basée sur la compréhension, la bonne volonté et le respect mutuel que l'Année a contribué à susciter.

Activités complémentaires devant être entreprises par les ONG

149. Le secrétariat du Comité des ONG pour l'AIE établira un rapport très détaillé sur les activités et les programmes entrepris par les ONG à l'occasion de l'Année. Par ailleurs, il est essentiel de trouver les moyens de préserver le dynamisme actuel et de veiller à ce que les besoins et les priorités qui ont été mis en lumière au cours de l'AIE continuent à recevoir l'attention voulue. Il convient d'encourager la poursuite de la coopération entre les ONG aux niveaux national et international, tant dans les pays industrialisés que dans les pays en développement, et d'envisager de nouvelles méthodes de collaboration pour satisfaire les besoins les plus urgents des enfants.

150. Dans le cadre des activités consécutives à l'Année, il sera sans doute nécessaire de prévoir un centre chargé de stimuler et d'appuyer les activités en cours et d'encourager de nouvelles initiatives. A l'instar du FISE, qui assumera la responsabilité des activités consécutives à l'AIE au sein du système des Nations Unies, les ONG auront sans aucun doute un rôle important à jouer dans le cadre de

ces activités, d'autant plus qu'elles ont déjà très largement contribué au succès de l'Année. Il serait donc souhaitable que le FISE prenne les mesures voulues pour élargir ses mécanismes de coopération avec les ONG qui ont appuyé activement la mise en place de services en faveur des enfants au cours de l'AIE. Les ONG auront l'occasion d'examiner les progrès accomplis et les modalités futures de coopération à la session plénière finale du Comité des ONG pour l'AIE qui aura lieu vers le milieu du mois de mai 1980.

-----